

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

SOINS SERVICES SANTÉ

BP COIFFURE

" Je suis créatif(ve) et j'ai le sens de l'esthétisme..."

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Etre titulaire du CAP Coiffure

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 800 heures sur 2 ans maximum.

Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation.

Classe de 12 à 15 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Salon de coiffure équipé.

Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens.
Salles informatiques

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

NATURE DU DIPLOME

Examen de l'Éducation nationale de niveau 4, en fin de 2e année RNCP 38231.

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

Date de début certification : 8/11/2023

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Examen en fin de formation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

S'informer, communiquer :

- Collecter, sélectionner, stocker les informations
- Transmettre des informations, rendre compte
- Assurer l'accueil et le suivi des clients

Organiser et gérer :

- Gérer les produits et les matériels
- Planifier les activités, animer et encadrer le personnel
- Développer la vente des produits et des services
- Participer à la gestion de l'entreprise

Concevoir et mettre en œuvre :

- Conseiller et vendre des produits et des services
- Concevoir une coiffure personnalisée
- Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- Mettre en œuvre des produits de coloration et de mise en forme permanente
- Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage

Contrôler :

- Evaluer la satisfaction de la clientèle
- Apprécier l'efficacité d'une technique, d'un résultat
- Evaluer le travail du personnel

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignement professionnel :

- Travaux pratiques
- Sciences appliquées
- Technologie professionnelle
- Dessin d'art appliqué à la profession
- Gestion de l'entreprise
- Management
- Vente-conseil, législation professionnelle

Enseignement général :

- Expression française et connaissance du monde

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

Brevet de maîtrise de Coiffure

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile. Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.

-Un accès Wifi gratuit.
-Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
-Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
- 1 cafétéria,
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.

Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT - Rubrique Taux et Ratios.

